

« Avec le permis B, tout aurait été plus facile »



Ahmad Nour Aleid, d'origine Syrienne, présente sa demande d'asile en octobre 2014 au centre d'enregistrement et de procédure (CEP) à Vallorbe dans le canton de Vaud. Près d'un an plus tard, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) lui dénie la qualité de réfugié en lui octroyant le livret F. Cette décision n'est pas sans conséquences sur la vie du jeune homme : diplômé, plurilingue et doté de multiples expériences professionnelles, il peine aujourd'hui à trouver du travail en Suisse.

Karin Mathys, rédactrice OSAR

Diplômé en marketing et doté de fortes expériences professionnelles, Nour parle couramment l'arabe, le chinois et l'anglais. ©OSAR

Nour a 24 ans, il vient de Syrie. En août 2014, il doit quitter la Chine, où il travaille, pour faire renouveler son visa. En raison de la guerre civile qui ravage son pays, il pense pouvoir le faire au consulat de Chine à Istanbul. Or, les règles ont changé et Nour doit faire sa demande en Syrie. N'étant pas un opposant déclaré, il pense ne pas avoir de raisons particulières de craindre le régime de Bachar el-Assad. A son arrivée en Syrie, il s'adresse donc au bureau de l'armée pour obtenir une autorisation de voyager, lui permettant ainsi de renouveler son passeport et son visa. Trois jours plus tard, alors qu'il rend visite à un ami, son père l'informe que cinq agents des services secrets syriens sont passés à l'appartement et sont à sa recherche. Soucieux de la sécurité de son fils, son père lui ordonne de fuir le pays afin d'éviter de tomber entre les griffes du régime. C'est dans ce contexte que le jeune homme organise immédiatement son voyage clandestin jusqu'en Europe. Le 14 octobre 2014, Nour arrive en Suisse, où il dépose sa demande d'asile dans le CEP à Vallorbe (VD): «La Suisse est considérée comme un pays garant des droits humains. Je pensais faire le bon choix en demandant l'asile ici.»

La décision du SEM

Suite à la seconde audition qui a lieu à Berne en août 2015, le SEM dénie la qualité de réfugié à Nour Aleid. Il considère que les allégations du jeune homme de 24 ans ne satisfont pas aux exigences de vraisemblances et lui délivre le permis F. D'après le SEM, Nour ne risque pas de graves problèmes s'il retourne en Syrie même si son oncle et son cousin ont fait de la politique dans l'opposition au régime. Frappé par cette décision, le jeune homme contacte un juriste de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR) pour faire recours auprès du Tribunal administratif fédéral. D'après le juriste de l'OSAR «le jeune homme doit se voir accorder le statut de réfugié et être mis au bénéfice de l'asile». Ce dernier relève que le SEM «a mal apprécié la vraisemblance de la crainte fondée d'une persécution au sens de l'article 3 LAsi». Par conséquent, en refusant de reconnaître le statut de réfugié à Nour et de lui octroyer l'asile, le SEM «viole le droit fédéral». Le juriste de l'OSAR soulève par ailleurs que diverses sources fiables attestent de la persécution de Syrien-ne-s en raison de leur lien de parenté. Ainsi, en cas d'arrestation par l'un des services secrets syriens, Nour court le risque de disparaître, de subir d'atroces tortures ou d'être tué. En omettant ces informations, le juriste de l'OSAR ajoute que «le SEM ne respecte pas son devoir général de se documenter de la manière la plus complète possible sur la situation en matière des droits humains en Syrie».

La difficulté de trouver du travail

La décision du SEM, qui dénie le statut de réfugié à Nour, n'est pas sans conséquences sur l'avenir du jeune homme. Malgré son solide parcours, Nour a des difficultés pour trouver du travail: «le système tel qu'il est en Suisse n'offre pas les moyens de travailler». Diplômé en marketing et doté de fortes expériences professionnelles, Nour parle couramment l'arabe, le chinois et l'anglais. Depuis son arrivée en Suisse, il apprend également le français et l'allemand. Il postule régulièrement sans baisser les bras, et compte à ce jour plus d'une centaine de candidatures envoyées ces deux derniers mois au

sein de grandes entreprises, de banques et dans la restauration. «Je suis prêt à faire les trajets tous les jours même si cela doit me prendre 5 heures.», explique-t-il. Il ne s'attendait pas à devoir surmonter tous ces obstacles en demandant l'asile en Suisse: « Je souhaiterais trouver du travail mais avec le permis F, c'est extrêmement difficile. L'administration cantonale ne délivre que très peu de permis de travail et c'est compliqué de changer d'adresse. En même temps, les employeurs pensent que je peux retourner d'un jour à l'autre en Syrie... Pourtant, la situation dans mon pays ne fait que s'aggraver.»